

CAPN des Bibliothécaires assistants spécialisés

9 février 2012

Motion

Les représentants-e-s des personnels à la CAP des bibliothécaires assistants spécialisés réunis le 9 février 2012 condamnent le trop faible nombre de possibilités de promotions offertes aux collègues magasiniers des bibliothèques : 29 possibilités seulement, quand 1577 d'entre eux sont promouvables, soit moins de 2 %. D'autant plus que la fusion des deux anciens corps de catégorie B des bibliothèques devait, selon les dires de l'Administration, amener un « appel d'air » évalué alors à 40 possibilités par an. Nous sommes très loin du compte ! Déjà, lors des négociations, nous avons estimé que cet « appel d'air » serait insuffisant. Et en effet, avec 29 possibilités, il paraît difficile aux collègues magasiniers de voir dans ce nouveau corps un vrai débouché, qui leur permettrait une réelle évolution de carrière en catégorie B.

Nous dénonçons par ailleurs un marché de dupes à propos du nombre de postes proposés aux concours 2012 : concours d'assistants (10 int./10 ext.), concours de BAS (13 int./19 ext.), concours de bibliothécaires (8 int./14 ext.). Soit, contrairement à ce que l'on nous avait fait miroiter, encore moins de postes qu'en 2011 !

C'est inacceptable : cela ne permet absolument pas un véritable avancement pour les carrières de C en B et encore moins de B en A (1131 promouvables pour 12 possibilités, soit un 1,06 % de chances d'être promu...).

Enfin nous nous élevons contre le calendrier de ces concours, car décider de les faire se tenir tous le même jour (hormis celui de conservateur) c'est supprimer autant de chances de réussite dans la carrière pour l'ensemble des agents de la filière.

C'est pourquoi nous exigeons que les **négociations reprennent** sur des bases qui prendront enfin en compte l'engagement professionnel des agents de la filière bibliothèques, pour qu'il soit reconnu à sa juste valeur par l'Administration.

Cette reconnaissance ne peut passer que par la création massive de postes en catégorie B et A, avec l'application dès 2012 des mesures transitoires revendiquées par l'intersyndicale des bibliothèques : d'une part, une augmentation conséquente du nombre de postes offerts aux concours internes (BAS et bibliothécaire), et d'autre part une augmentation du nombre de promotions par liste d'aptitude au moins égale au nombre de postes à ces mêmes concours.

Enfin, nous demandons la mise en place dès cette année de l'examen professionnel dont les anciens BAS n'ont jamais pu bénéficier.